Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-09-22-4a

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 22 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents *:*
Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Françoise DOMERGUE, Patrick JOBARD, Sylvia BOULLENOT, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Virginie WOUTERS, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Sandrine MAZARS, Jordan DARTIER.

Procurations *:*
Patrick HOULES donne procuration à Jean-Philippe CABASSUT,
Nelly CHEVALET donne procuration à Laetitia JUNG,
Philippe DUGENNE donne procuration à Hervé CHANTIER,
Lionel JORDAN donne procuration à Audrey GINOT,
Jean-Félix BOUDOU donne procuration à Olivier BONNAUD,
Audran MONTEMAGGI donne procuration à Philippe BELLON,
Bernard SAUCEROTTE donne procuration à Muriel PRADES.

Secrétaire de Séance :
Marie-Laure GONZALEZ.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, *« les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».*

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer les emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services municipaux, il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs de la commune de Vias.

Cette modification concerne l'emploi permanent de Directeur Général des Services, déjà inscrit au tableau des effectifs.

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Il est proposé d'ouvrir cet emploi, en complément des grades actuellement prévus, aux grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 2026-07-16-4a du Conseil Municipal du 16 juillet 2026,

CONSIDERANT la nécessité de déterminer le tableau des effectifs des emplois permanents,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 6 Contre),

APPROUVE la modification de l'emploi permanent de Directeur général des services, déjà inscrit au tableau des effectifs, afin d'ajouter les grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux aux grades permettant de pourvoir cet emploi ;

APPROUVE le tableau actualisé des effectifs des emplois permanents, annexé à la présente délibération ;

PREVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS





Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/09/2026
Publié le : 28/09/2026